

**COURRIER** Fin du monopole, les concurrents se regroupent

# La Poste confrontée à l'économie de marché

Christophe-Emmanuel Lucy

**D'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2011, date de l'ouverture totale du marché postal à la concurrence, une dizaine de concurrents de La Poste se fédèrent et tentent de se faire une place au côté de l'opérateur historique.**



**La Poste ne maîtrise plus que 65 % du marché du colis et 18-19 % de celui de la distribution express (en 24 heures).**

Photo Sipa/Florence Durand

adressée. Des domaines, jadis chasse gardée de La Poste, ainsi que ses messageries, aujourd'hui ouverts à la concurrence.

En 2008, Paul Champsaur, alors président de l'Arcep, ne déclarait-il pas : « La concurrence se concentre sur un segment limité du marché, à savoir le courrier industriel non urgent distribué dans les zones denses, où l'opérateur historique a pour lui les économies d'envergure liées au fait qu'il achemine tous les types de trafic, tandis que l'entrant n'a accès qu'à cette fraction du marché, tout en ayant une structure de coûts plus légère. » L'ouverture du marché postal

à la concurrence se révélerait-elle sur notre territoire un marché de dupes ?

## Monopole de fait

« Les parts de marché détenues par les opérateurs alternatifs sur le marché domestique de la distribution du courrier en France sont encore très faibles, nous avons du mal à exister », reconnaît Denis Cayet, PDG de IMX et nouveau président de la Fédération des acteurs postaux alternatifs (Fapa).

A l'inverse, sur les segments annexes, la concurrence se révèle efficace : La Poste ne maîtrise plus que 65 % du marché du colis et 18-19 % de celui de la distribution express (en 24 heures), selon Jean-Baptiste Renié, ancien de

Chronopost et fondateur de [envoi-moinscher.com](http://envoi-moinscher.com), un site comparateur d'offres des transporteurs de colis.

Mais sur le cœur de métier, la distribution de courrier, La Poste conserve le privilège de l'antériorité et une infrastructure peu duplicable. En théorie, la part du marché français ouverte à la concurrence n'est pas négligeable, de l'ordre de 6 milliards d'euros sur un total situé entre 11 et 15 milliards d'euros dans son acception la plus large si l'on retient le courrier, les colis entreprises à destination des particuliers, les colis de particuliers à particuliers, la presse et l'envoi recommandé. A cette vision juridique du monopole s'oppose cependant une réalité économique. Avec un monopole de distribution portant jusqu'à 50 g, le segment de marché convoité par les acteurs postaux alternatifs devient ténu. Seuls les envois industriels et distribués en zone dense sont juridiquement accessibles aux nouveaux entrants. Les concurrents promettent toutefois qu'ils ne resteront pas cantonnés aux grandes villes et sont déjà installés à Vichy, Angers, Valence...

Quant aux postes internationales, souvent présentées comme de grandes prédatrices, pas sûr qu'elles accèdent tout de suite à ce marché déclinant, avec des volumes attendus en baisse de 30 % d'ici à 2015. ■